

# L'assemblée générale de Stroc industrie s'est tenue le 02 mai 2013 et a approuvé les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2012, tels que préalablement publiés en date du 25 mars 2013



40, Boulevard Anfa  
Casablanca

Aux Actionnaires de  
Stroc Industrie S.A  
Casablanca



25, Bd Zerktouni  
Casablanca

## Résumé du rapport d'opinion des commissaires aux comptes certifiant les comptes annuels des émetteurs soumis aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que complétée et modifiée

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2009, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous avons procédé à l'audit des états de synthèse de la Société STROC INDUSTRIE S.A., comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos à cette le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 27.095.633 MAD dont une perte nette de (139.039.574) MAD.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société STROC INDUSTRIE S.A. au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 20-05 modifiant et complétant la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, nous portons à votre connaissance que la société STROC INDUSTRIE a procédé au cours de l'exercice 2012 à la prise de participation suivante :

- Création de la société GTC au Gabon au capital de 16.887 MAD, détenue à hauteur de 100%

Le 15 avril 2013

### Les Commissaires aux Comptes

KPMG

AB. Consulting

**K P M G**  
40, Bd. d'Anfa - Casablanca  
Tél : 212.(02)29.33.04 LG  
Fax : 212.(02)29.33.05

Fouad Lahgazi  
Associé

**AB Consulting**  
Audit Conseil-Commissariat au Comptes  
55, Bd Zerktouni (Angle Rue Subta)  
7ème étage, Appt 25-Casablanca  
Tél: 022 22 53 00 Fax: 022 22 53 11

Amine Baakili  
Associé